

QUOI DE NEUF ?

à Aulnay sur Mauldre

N° 32 – juillet 2022

Editorial

Il est arrivé !

Nous avons presque tous eu le plaisir de découvrir le journal de la mairie,

« La feuille d'Aulne N° 3 »

C'est une réalisation de belle facture, très attendue depuis le N° 2 de novembre 2018.



Votre bulletin « Quoi de Neuf à Aulnay-sur-Mauldre ? » en est quant à lui à sa 32^e édition. Depuis les dernières élections municipales du 28 juin 2020, c'est la 13^e fois que nous vous proposons des nouvelles d'Aulnay.

13 à 1, comment expliquer un tel score ?

C'est simple, « Quoi de Neuf ? » est une réalisation collégiale, chacun y contribue selon ses disponibilités, ses centres d'intérêt et peut signer ses articles. Tout Aulnaysien peut proposer un texte. Une équipe se charge de la mise en page et chaque numéro fait l'objet d'une relecture collective assidue. Les éditions sur papier se font soit grâce à des mécènes, soit au moyen d'une cotisation libre des membres de l'équipe à une caisse commune.

A l'inverse, le journal municipal est doté d'un directeur de la publication qui décide de tout et ne peut admettre la contradiction : en juin 2021, une édition avait avorté, car les 2250 caractères d'expression libre accordés à l'opposition ne convenaient pas à ce dernier.

Cette année, seulement quelques semaines de retard dans la parution, mais elles ont failli tout de même compromettre l'annonce de certaines festivités. Heureusement, des tracts de très belle facture également ont fleuri dans nos boîtes aux lettres... Un événement annoncé sur internet pour fin septembre a même été tracté étonnamment rapidement, mais après avoir été entièrement réécrit !

L'équipe « Quoi de neuf ? »

Les brèves du Boulevard de la Falaise

Depuis le mois d'août 2021, date des « travaux de potelets » de la rue de la Falaise, les habitants de cette même rue (ou boulevard si on en croit les bruits) attendent des informations sur les travaux à venir. Suite à un courrier collectif, le maire a convoqué les habitants à une réunion publique le 25/10/2021.

Depuis, et ce malgré les engagements (cf. « Quoi de Neuf ? » n°30), ils n'ont eu aucun retour.



Hormis une information de GPS&O, l'apparition de nouveaux panneaux et une demi-ligne dans la feuille d'aulne, personne, en particulier les habitants de la rue de la Falaise, n'a eu à ce jour de réponses aux questions précises qui avaient été soulevées en octobre dernier.



Nous attendons donc toujours que M. le maire, membre de GPS&O, nous informe. Il ne devrait pas tarder à le faire !

Les brèves du boulevard de la Falaise sont un peu moins brèves dans ce numéro !

Céline

Restons à l'écoute avec « Quoi de Neuf ? »

Vous pouvez nous transmettre vos remarques ou un article à publier :

- soit par courriel à notre adresse : quoideneuf@mailo.com,
- soit en téléphonant au 07 79 17 68 82

Retrouvez tous les exemplaires de « Quoi de Neuf ? » en pdf sur le site <https://tousacteurspouraulnay.fr/quoi-de-neuf/qd9/>



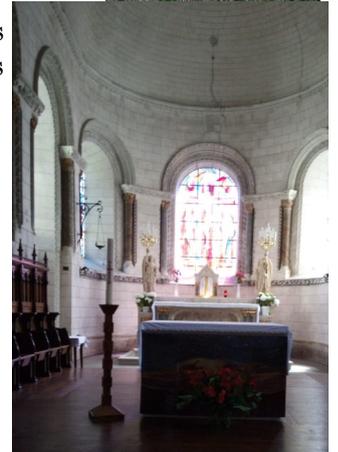
Compostelle, de Tours à Saint Jean d'Angély

Troisième épisode... Je reprends le chemin à Tours. La nature change, elle est plus épanouie, c'est sans doute dû à différents facteurs : la saison plus avancée, la localisation géographique, le climat en avance. Qu'importe, j'apprécie toujours le contraste, nature et lieux chargés d'histoire. Tantôt un sentier qui mène au milieu d'une forêt « enchantée », là un théâtre romain de 2000 ans, ici une chapelle dans laquelle Jeanne d'Arc a requis l'aide de Charles X pour lever une armée.

J'ai déjà abordé l'esprit du « chemin ». Il s'agit de petits riens qui font grand plaisir quand vous marchez plusieurs heures durant. Quelques coquilles Saint-Jacques sur un poteau téléphonique, des patios ombragés pour apprécier une pause bénéfique, et le soir venu, l'accueil chez l'habitant, « en famille », car souvent il s'agit d'anciens pèlerins qui veilleront à votre bien-être jusqu'au lendemain matin.

Mes pensées vont à Isabelle, Cathy, Laurent, Robert et Jean-Jacques, ces « hospitaliers » qui prodiguent soins et conseils sans compter, de belles rencontres...

Laurent



Club entrepreneurs

Nous souhaitons la bienvenue à Ingrid qui a ouvert son officine de sage-femme libérale dans l'ancienne mairie.



Ingrid Peirtsegale Bozec
Sage-femme

07.70.26.30.45
24 ter Grande rue
78126 Aulnay sur Mauldre
ingridpb.sf@gmail.com
www.ingridpb-sagefemme.sitev.fr

LE PRIX DE L'ENTREPRENEUR GPS&O C'EST QUOI ?

30 000 € DE DOTATIONS

Le Prix de l'entrepreneur, événement reconnu sur le territoire de la Communauté urbaine, a su s'imposer auprès des entrepreneurs, des élus et des partenaires.

Événement fédérateur de l'entreprenariat sous toutes ses formes, il associe les acteurs économiques de l'ensemble du territoire, les valorisant individuellement et collectivement, participant ainsi à l'attractivité du territoire.

- ▶ Mettre en valeur les initiatives entrepreneuriales sur le territoire de la Communauté urbaine
- ▶ Soutien aux entrepreneurs

Il est ouvert aux étudiants, aux porteurs de projets, aux chefs d'entreprise, aux commerçants ...

Plus d'infos : <https://gpseo.fr/prix-entrepreneur>



Rucher municipal de la belle abeille

C'est une très belle initiative que mettre à l'honneur nos amies les abeilles. Bravo à Thierry et Bernard l'apiculteur.

Dans le dernier numéro, nous faisons état d'un rucher municipal sur le haut chemin de Cul Froid.

Nos amies les abeilles ont bien travaillé, car la première récolte a dépassé les 40 kg. Lors d'un conseil municipal, le prix a été fixé à 3,5 euros les 250 g et 7 euros les 500 g. Nous avons pu découvrir les nouveaux pots de miel du rucher à la fête de la musique.

Très belle initiative. Bravo à Thierry pour son implication dans ce projet.



Peut-on consulter librement des documents communaux ?

Aux termes de l'article L.2121-26 du code général des collectivités territoriales :

« Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal, des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux. / Chacun peut les publier sous sa responsabilité. »

Toutefois, l'article L. 311-2 du code des relations entre le public et l'administration dispose que :

- ◇ *Le droit à communication ne s'applique qu'à des documents achevés.*
- ◇ *Le droit à communication ne concerne pas les documents préparatoires à une décision administrative tant qu'elle est en cours d'élaboration.*

Autrement dit, le droit à communication ne peut s'exercer que sur des documents achevés et non sur des documents préparatoires.

La question est donc de savoir ce qui correspond à un « document achevé » selon la jurisprudence.

Une délibération est considérée comme achevée dès lors que le conseil municipal a délibéré, sans que les délais du contrôle de légalité puissent y faire obstacle (CADA, 7 oct. 1999, n°199993401).

Les documents relatifs à l'exécution du budget communal ne revêtent pas le caractère de documents inachevés, dès lors qu'ils portent sur la situation de consommation des crédits à une date donnée (CE, 13 nov. 1992, n° 111.439).

Enfin, le compte de gestion d'une collectivité territoriale est regardé comme un document achevé dès son élaboration, alors même que d'autres opérations pourraient être passées avant la clôture et que le vote de la collectivité territoriale n'est pas intervenu (CADA, 10 janvier 2008, n°20080072).

Au regard de cette jurisprudence, le compte administratif et le compte de gestion sont communicables dès leur signature à toute personne qui en fait la demande, sans qu'il soit besoin d'attendre le vote du conseil municipal. Ce point est confirmé par une décision de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA, 3 mars 2016),

En cas de refus par l'autorité compétente ou son silence gardé pendant le délai d'un mois (valant refus), on dispose de la possibilité de saisir la CADA, dans un délai de deux mois à compter de la notification du refus ou de la naissance d'un refus implicite, conformément à l'article R. 343-1 du CRPA.

Bien entendu, cela ne signifie pas que le maire doit exiger une demande écrite ni qu'il dispose systématiquement d'un mois pour y répondre : l'esprit de la loi, c'est que la transparence est la règle.

Alain

Six ans après, sommes-nous prêts ?

Le 1^{er} juin 2016, la conjonction de phénomènes météorologiques intenses (20 millions de m³ de pluie déversés), d'une mauvaise maîtrise de la gestion des eaux du bassin versant de la Mauldre et de la dégradation du traitement des eaux de ruissellement (urbanisation, amélioration des rendements agricoles, etc.) a causé de nombreux dégâts dans notre vallée.



Du fait du dérèglement climatique, il peut être tenu pour certain que cela se reproduira à brève ou moyenne échéance : il n'y a qu'à observer les catastrophes qui ont touché encore récemment plusieurs régions, y compris les Yvelines et qui se renouvellent de plus en plus souvent. Il faut évidemment se débarrasser du terme de « crue centennale », car le risque d'inondation chaque année est maintenant bien supérieur à une chance sur cent.

Malgré cela, ni les élus, ni l'administration, ni même les victimes ne semblent plus s'y intéresser : manque de solidarité, de volonté, enjeux financiers et politiques, lassitude, voire déni (certains pensent encore que la crue de 2016 n'est due qu'à des erreurs humaines).

Bien sûr, à la prochaine crue, tout le monde va se réveiller en accusant les pouvoirs publics de n'avoir rien fait. Mais ne sont-ils pas soumis au contrôle de tous les citoyens ?

Pourtant, tout avait bien commencé, avec la mise en place en octobre 2016 par la municipalité de Maule d'une commission « Prévention des crues ». Parmi les mesures-phares qui avaient été annoncées figuraient celles-ci :

- Création, dans le cadre de la loi GEMAPI, d'un seul établissement public pour la gestion du bassin versant de la Mauldre (au lieu de cinq initialement)
- Mise en place rapide d'un PAPI (Plan d'Action pour la Prévention des Inondations) par cet organisme. Parmi les actions peu coûteuses envisagées figuraient la multiplication des points de mesures sur la Mauldre et ses affluents (il n'y en a toujours que trois, à Beynes, Aulnay et Thiverval) et l'établissement d'une modélisation visant à donner au plus tôt l'alerte en aval.

Le 4 mars 2019 (+ 3 ans), l'APSMVM (Association pour la Protection des Sites de Maule et de la Vallée de la Mauldre) envoie une lettre ouverte aux communes de la Vallée de la Mauldre pour demander un point sur les

actions. A Aulnay, cela vaut à son président, qui est également adjoint au maire, le retrait de ses délégations au motif que ce courrier « joue sur les peurs ».

Seul le maire de Maule y donne suite et organise une réunion d'information animée par l'association RIVERMAULDRE. L'espoir renaît : le Préfet Coste est chargé d'une mission visant à mettre en place une structure unique sous forme d'un EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) malgré les dissensions entre les différents EPCI. Hélas, il prendra sa retraite avant d'avoir pu mettre en place la réunion « de la dernière chance ».

Simultanément, l'association JADE (Jonction des Associations de Défense de L'Environnement) à laquelle l'APSMVM est affiliée, rédige une motion faisant le point de la situation :

- Les grandes intercommunalités situées en amont (qui contribuent largement à l'aggravation des inondations, mais ne sont pas touchées par celles-ci) ont délégué la gestion des eaux pluviales et usées à HYDREAULYS (établissement territorial en charge de la collecte, du transport et de l'assainissement des eaux usées et pluviales de la plaine de Versailles) en limitant leur champ d'action au ru de Gally. Ce Syndicat s'est imposé sur le ru de Gally avec l'appui de VGP (Versailles-Grand Parc) et SQY (St Quentin en Yvelines) qui détiennent chacune 15 délégués pour la compétence GEMAPI contre 1 pour Cœur d'Yvelines et 4 pour Gally Mauldre. Les petites communes de GPS&O situées encore en aval, dont Aulnay, ne sont pas représentées dans cette structure.
- Aucun PAPI n'a été ébauché. C'est pourtant ce document fondamental qui doit lister les actions possibles, les prioriser, les chiffrer et permettre d'en assurer le suivi. Comme on l'a vu plus haut, il n'en est rien. Des propositions ont été faites, notamment en 2017 par l'association des riverains de la Mauldre lors de la participation au grand prix « Culture du risque inondation » du bassin Seine-Normandie, mais elles sont restées lettre morte, même si cette contribution a été récompensée par un accessit.

Plus de détails ici, avec le constat et les propositions émises par JADE : <https://www.jade-asso.fr/motion-inondations/>

Quant à GPS&O, la CU a, depuis le 1^{er} janvier 2020, délégué l'exercice des compétences GEMAPI et ruissellement au Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO). Sur le site de GPS&O, on trouve mention d'un programme d'entretien du ru d'Orgeval, mais évidemment rien sur ceux qui nous menacent, puisqu'ils sont gérés par HYDREAULYS.

En juin 2022 (+ 6ans), on en est quasiment au même point :

- La taxe GEMAPI est bien collectée depuis 2020 par les EPCI, dont GPS&O, mais on n'a pas de retour sur l'emploi de ces fonds.
- La seule réalisation visible est le reméandrage de la

Mauldre à Maule ; son coût a été de l'ordre de 2,5 M€, mais son efficacité réelle, et surtout la priorité qui lui a été affectée (rappelons que le PAPI, censé gérer hiérarchiser les actions, n'existe pas), sont remises en cause par certains experts : le reméandrage est utile, mais en commençant par l'amont des rivières constituant le bassin versant, quand tous les autres dispositifs de prévention des risques d'inondation sont mis en place. Des actions menées en amont, notamment sur le Lieutel, responsable de la moitié du débit de pointe à Aulnay-sur-Mauldre en 2016, auraient été de loin préférables.

Et maintenant ?

Nous avons appris qu'une Commission Locale de l'Eau (dont le maire d'Aulnay semble faire partie) devrait se réunir dans les mois qui viennent à l'initiative du Préfet des Yvelines.

La CLE joue le rôle de « parlement local de l'eau ». Elle est chargée de l'élaboration du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), de la gestion des éventuels conflits, du suivi de la mise en œuvre du SAGE et de sa révision et elle a repris la main après la disparition du groupe de travail mis en place en 2016 et de la précédente Commission Locale de l'Eau présidée alors par l'ex-maire de Mareil.

Ses réunions sont publiques.

Fera-t-elle évoluer la situation avant la prochaine crue ?

[Retour sur la démission de Laurence Martin de son poste de première adjointe](#)

Dans notre numéro d'avril dernier, nous vous faisons part du départ de Mme Laurence MARTIN de son poste de première adjointe. Lors du conseil municipal du 30 mars 2022, elle avait fait une déclaration publique et avait demandé que cette dernière soit annexée au compte rendu et affichée, ce qui n'a pas été le cas.

Avec son autorisation, nous publions cette déclaration, bien utile pour la compréhension de cette violente éviction.

Déclaration de Laurence MARTIN Conseillère municipale d'Aulnay-sur-Mauldre

Monsieur le Maire,

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux,

Au cours du bureau municipal du 7 mars 2022, dans un climat de tensions parfois extrêmes, j'ai eu l'occasion d'évoquer les dysfonctionnements, tant au sein des services municipaux qu'au sein de notre équipe municipale, qui ne me permettaient plus d'assurer pleinement ma mission depuis de très nombreux mois.

Un élu, maire, adjoint-au-maire ou conseiller municipal, n'a pas toutes les compétences pour effectuer les missions d'un agent administratif, et pallier ainsi à l'instabilité des secrétaires de mairie de ces dernières années.

Quatre jours plus tard, le 11 mars 2022, Monsieur le Maire a pris la décision de me retirer toutes les délégations de fonction confiées depuis notre élection en 2020.

Au-delà de mon cas personnel, chacun s'interrogera sur

Mais JADE fait aussi ressortir une autre évidence, c'est que les riverains doivent désormais :

- S'imposer comme des acteurs de leur devenir et assumer leurs responsabilités.
- S'impliquer dans la prévention des inondations.
- Participer aux décisions les concernant et à la diffusion des informations.

GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

PAPI : Plan d'Action pour la Prévention des Inondations

APSMVM : Association pour la Protection des Sites de Maule et de la Vallée de la Mauldre

EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux)

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

JADE : Jonction des Associations de Défense de l'Environnement

CLE : Commission Locale de l'Eau

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SMSO : Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise

**Alain G. Michel C. Jean-Pierre C. et Pierre V.
Membres de l'APSMVM (affiliée à JADE)**

le fonctionnement et la méthode employée.

Pendant les mandats de feu madame Delaunay, de 2008 à 2016, où j'étais conseillère déléguée, puis adjointe au maire en charge des finances, aucun retrait de délégation n'a été constaté, alors même que cette équipe a traversé des tourmentes.

Depuis la première mandature du maire actuel en 2016, le retrait des délégations a été utilisé à plusieurs reprises.

Suite au retrait de mes délégations, le conseil municipal aurait dû être convoqué dans les plus brefs délais, selon la réglementation en vigueur. Force est de constater qu'il aura fallu attendre 16 jours pour qu'une convocation nous soit enfin adressée le 26 mars 2022. Un dysfonctionnement de plus.

Mes valeurs de loyauté, d'engagement au service de la République ont toujours été ma ligne de conduite, tant dans mes fonctions électives au sein de la commune d'Aulnay-sur-Mauldre que dans mes activités professionnelles en tant que fonctionnaire de l'Etat, et ce malgré toutes les embûches rencontrées et les tempêtes traversées à titre personnel..

Toutes ces raisons ont fini par me convaincre que la seule alternative était de présenter au Préfet des Yvelines, ce 24 mars 2022, ma démission de la fonction de première adjointe au maire.

Ayant moi-même déjà présenté ma démission au Préfet avant l'envoi de la convocation de ce conseil municipal, vous aurez compris que je ne souhaite plus être adjointe au maire de Monsieur Charbit et vous demande de voter défavorablement à mon maintien aux fonctions de première adjointe au maire.

Je voterai d'ailleurs moi-même contre mon maintien dans ces fonctions.

LA VIE ASSOCIATIVE

une richesse locale

Bénévolat Solidarité Enseignement Partage Aide Manifestations Associations Projets Sport Aide Relation

Cette rubrique est dédiée aux associations et toutes peuvent profiter de nos colonnes, elles sont les bienvenues : il suffit de nous contacter à l'adresse quoideneuf@mailo.com



Sous le couvert des arbres, les enfants ont pleinement profité des structures gonflables et des jeux d'eau, pendant que les adultes savouraient la douceur musicale d'un groupe de harpes.

Passé les fortes chaleurs, une troupe de percussions a attiré et enflammé les habitants pour la suite des festivités.

Malheureusement, ces fortes chaleurs ne nous ont pas permis de brûler le traditionnel « feu de la Saint Jean »

Néanmoins, nous avons eu l'occasion de passer une excellente soirée au son d'un DJ endiablé. L'incendie s'était déplacé de l'aire de feu aux enceintes.

Grand merci à « Fêtes & Loisirs » et « Le Jumelage » pour nous avoir prêté leur matériel de restauration pour que cet événement soit une réussite.

Noémie



Le spectacle des petits de l'association

Cette année, les petits, entraînés par leur assistante maternelle respectives, nous ont fait joliment voyager à travers le monde, sous le regard attendri de leur famille, souvent émue et ravie.

Sous la chaleur, ils ont joué du tambour au Brésil, joué les « pom-pom girls » aux USA, dansé au son du ukulélé à Tahiti, fait une promenade au Japon et terminé le voyage dans notre belle capitale par une valse émouvante, sur un air de Charles Trenet.



Ainsi

Font...



Entre chaque petite scène, le public a pu visionner des films montrant leur enfant au quotidien chez son assistante maternelle, au RAM, en extérieur, ou bien encore lors d'animations spéciales comme Halloween ou la chasse aux œufs de l'association.

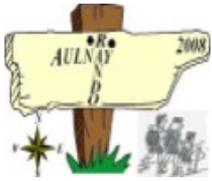
Puis ce fut la traditionnelle remise des cartables pour la rentrée des « grands » qui a précédé le pot de l'amitié entre amis de l'association, familles des petits et assistantes maternelles.

Une très belle soirée agréable et forte en émotions.

L'association remercie le public venu applaudir les petits artistes en herbe.

Myriam

Lac Majeur et îles Borromées - du 10 au 16 juin 2022



Au-delà de proposer chaque semaine des randonnées à ses adhérents, Aulnay Rando organise depuis sa création en 2008 des sorties qui nous conduisent hors région pour une durée de quatre jours au printemps et/ou un WE prolongé en septembre. De plus,

trois séjours à l'étranger nous ont permis d'aller en Autriche, plus précisément au Tyrol, en Espagne. Cette année l'Italie était au programme, avec les lacs au nord du pays.

Ce séjour d'une semaine s'adressait aux randonneurs prioritairement, mais proposait également, pour les personnes qui ne souhaitaient pas marcher ou qui préféraient alterner entre la randonnée et le tourisme plus classique, un programme qui permettait de satisfaire les désirs de chacun.

Un groupe de 39 personnes est parti le 10 juin, en car, en direction de Verbania, petite localité touristique au bord du lac Majeur. Nous logions dans un excellent hôtel, point de départ pour nos excursions.

Dès le lendemain, nous sommes partis pour notre première randonnée qui nous a emmenés dans l'arrière-pays du lac d'Orta, petit lac glaciaire, légèrement plus élevé que le lac Majeur et qui communique avec ce dernier. Nous avons pu traverser de charmants villages de campagne, admirer des églises avec de très belles fresques des XIV et XVe siècle et nous avons terminé avec la visite du Mont Sacré d'Orta, dédié à St François d'Assise et permettant d'éviter la diffusion des idées protestantes en Italie.

Le Parc Naturel de la haute vallée d'Antrona était au programme du 2e jour. L'environnement était plus montagnard que la veille et nous avons traversé d'adorables villages de montagne, nous sommes passés sous une cascade d'eau qui alimentait le lac d'Antrona et avons vu l'énorme éboulement de pierres qui a détruit le village d'Antronapiana en 1642. Depuis, le village, fort joli, s'est reconstruit à côté avec des maisons de pierres et une très belle église.

Le 3e jour était notre journée touristique. Nous nous sommes joints au reste du groupe pour visiter le Palais Borromée sur Isola Bella. C'est un bâtiment fastueux

montrant la richesse et la puissance de ses propriétaires, la famille des banquiers Borromée. Paradoxalement, leur devise met en avant le mot « humilité »... On n'a pas tous la même conception de certains mots ; c'est encore vrai aujourd'hui...

Le Parc National de Val Grande et le Monte Todun (1300 m) étaient au programme du 4e jour. Arrivés au sommet, nous avons une vue panoramique et splendide sur le lac Majeur. Le temps était malheureusement très brumeux et nous n'avons pas pu voir le massif du Mont Rose, une autre fois...

Lors de la montée, nous avons à nouveau vu de jolis hameaux avec des maisons de pierres et des toits de lauzes : pas de gaz, pas d'électricité. Les bouilloires étaient sur les murets, au soleil, pour tiédir un peu l'eau. Ce sont des locations pour les vacances : une façon de faire le vide et de se ressourcer.

Et enfin le dernier jour, nous avons commencé par la visite du gouffre d'Uriezzo, créé au fil des ans par l'érosion d'un glacier et de l'eau : un lieu tout à fait impressionnant montrant la force des éléments.

La journée s'est terminée par la visite de l'église de Baceno, église romane du Xe siècle, dont les murs sont recouverts de fresques dans un état de conservation absolument remarquable et d'une très grande beauté.

En dehors des randonnées, la visite du jardin botanique de la Villa Taranto est recommandée. La ville de Stresa est également intéressante du fait de son centre historique et de sa très belle vue sur les jardins du Palais Borromée. Les différents lieux sont facilement joignables en ferry, ce qui donne une note exotique à ce mode de transport en commun.

Les guides étaient absolument parfaits, parlant très bien le français et connaissant remarquablement l'histoire et la géographie de leur région.

Pour les randonneurs, le bilan a été d'environ 50 km et 1800 m de dénivelé positif et pour tout le monde, de très belles images, de beaux souvenirs.

Marie-Noëlle et Martine





Les activités du « Roseau d'Aulnay » en 2022

Le Roseau organise des sorties culturelles ainsi que des animations à Aulnay. Voici un résumé pour cette année 2022 :

Sorties déjà effectuées

Vendredi 21 janvier au Musée d'Orsay
Visite guidée de l'exposition
« SIGNAC Collectionneur ».



Vendredi 18 mars à MEDAN

Le matin, visite guidée de la Maison de Zola, restaurée depuis peu.



L'après-midi, le Château de Médan, restauré par les propriétaires passionnés et passionnants.



Vendredi 8 avril : Le Hameau Fournaise sur l'île des Impressionnistes à CHATOU

Le temps plus qu'exécrable n'a pas découragé les participants, sur les traces des impressionnistes.



Visite originale du Musée Fournaise en petits groupes Malgré la pluie battante et le froid, c'était une sensation spéciale de déjeuner au restaurant où Renoir a peint le fameux « Déjeuner des Canotiers »



Vendredi 13 mai à BUEIL et LA COUTURE BOUSSEY (27)

Encore une sortie intéressante et très sympathique !
Le Musée du Cinéma et de la Photographie, suivi du Musée des Instruments à Vent



Samedi 2 juillet à MAINCY (77)

Visite du château et des jardins de Vaux Le Vicomte. Soirée aux chandelles avec feu d'artifices.



Sorties à venir



Samedi 8 octobre à CONFLANS Ste HONORINE

« Musée de la Batellerie » Le parc et le cellier.

Visite le matin avec guide

Vendredi 18 novembre à THOIRY

Festival « Thoiry Lumières Sauvages » en fin d'après-midi

Et n'oublions pas les animations du Roseau à AULNAY

Samedi 1^{er} octobre à la salle polyvalente d'Aulnay

En partenariat avec AULNAY RANDO :

Spectacle « Carmen Tragédie-Ballet »

A partir du lundi 3 octobre à la Maison des Associations

Reprise de l'atelier « La Folie des Aiguilles » le lundi tous les 15 jours.

« Le Roseau »